



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3635

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Mions**

objet : **Assainissement des voies privées - Association lotissement Buzy - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement Rue Buzy - Approbation d'une convention**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Madame la Conseillère Giraud

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3635

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Mions

objet : **Assainissement des voies privées - Association lotissement Buzy - Attribution d'une aide financière au raccordement au réseau public d'assainissement Rue Buzy - Approbation d'une convention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par une délibération n° 2018-2820 du 25 juin 2018, le Conseil a approuvé les modalités d'attribution de l'aide à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées existantes.

Le dispositif comprend une aide au financement des réseaux privés, branchements dans les zones d'assainissement collectif, à hauteur de 60 % de l'investissement pour les canalisations (réseaux et branchements), via une association syndicale libre (ASL) de lotissement regroupant a minima les 2/3 des co-lotis. Le montant de l'aide est plafonné à 7 500 € TTC par branchement. Tout le patrimoine créé reste de propriété privée.

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'octroi de cette aide financière, par la Métropole de Lyon, aux propriétaires riverains du "lotissement Buzy" à Mions pour la réalisation d'un assainissement collectif de cette voie privée.

II - Objectifs

Depuis de nombreuses années, une partie de la rue Buzy formée par un lotissement en impasse n'est pas raccordée au réseau public existant sous la voie publique. La vente d'une maison dans le lotissement a permis de relancer la recherche par les co-lotis de solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement.

La solution technique retenue par l'association "lotissement Buzy", dont le siège social est situé chez madame Haddad au 14 rue Buzy à Mions, a été validée par la direction adjointe de l'eau de la Métropole. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 45 mètres linéaires d'égout de diamètre 200 mm sous la voie privée,
- la construction de 4 branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires.

III - Montant de l'aide

Le montant des travaux est estimé, selon le devis de la société SUEZ retenue par l'association, à 16 484,00 € HT, soit 18 132,40 € TTC.

L'aide plafond calculée pour le nombre de branchements réalisés, soit 4 branchements sur la base du taux voté par branchement de 7 500 € par délibération du Conseil n° 2018-2820 du 25 juin 2018, s'établit comme suit :

- $7\,500 \times 4 = 30\,000$ € TTC.

L'aide au financement du réseau privé calculée à hauteur de 60 % de l'investissement pour les canalisations (réseau et branchements) s'élève à :

- $18\,132,40 \text{ €} \times 0,60 = 10\,879,40$ € TTC.

En conséquence, l'aide financière allouée à l'association "lotissement Buzy" sera égale à 10 879,40 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une aide financière d'un montant de 10 879,40 € au profit de l'association "lotissement Buzy" dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'assainissement sous la voie privée située 14 rue Buzy à Mions,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association "lotissement Buzy" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette aide financière.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** d'exploitation en résultant, soit 10 879,40 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 2P19O2183.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

·
·